

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Modes amiables de gestion des conflits (4DR2010)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4
Master en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante

Jonathan BORY, Chargé d'enseignement.

Contenu

Les modes amiables de gestion des conflits, qu'il s'agisse de l'intervention d'un tiers neutre (médiateur ou conciliateur) ou du respect d'un processus (négociation raisonnée ou droit collaboratif), favorisent des solutions auxquelles les parties consentent pleinement. Ils viennent compléter le recours classique aux tribunaux, dont l'aboutissement est le jugement, soit une décision imposée. L'objectif du cours est de comprendre la dynamique conflictuelle, les différents modes amiables reconnus, leur mise en œuvre, ainsi que leur complémentarité. Au-delà des apports théoriques, l'étudiant sera amené à recourir aux outils des modes amiables dans le cadre de mise en situation (simulations), d'exercices et de jeux de rôles.

Forme de l'évaluation

Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Pendant la préparation ou l'examen, il n'y a aucun document ni appareil connecté autorisé.

Documentation

Articles, ouvrages et vidéos en français et en anglais mis à disposition sur Moodle. Liste bibliographique sur les modes amiables.

Forme de l'enseignement

Cours interactif. Apports théoriques et mises en situation (exercices et jeux de rôles).

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Intégrer des outils pour régler les conflits autrement, en complément du recours classique aux tribunaux
- Intégrer la dimension préventive de la gestion des conflits à l'échelle individuelle, organisationnelle et de la société
- Analyser la dynamique du conflit et les modes de gestion et de résolution des conflits
- Conceptualiser les différences entre les modes juridictionnels, décisionnels et amiables de résolution des conflits
- Mesurer l'utilité du recours aux modes amiables de résolution des conflits et la complémentarité des processus notamment entre la conciliation, la médiation, les tribunaux et l'arbitrage

Compétences transférables

- Stimuler sa créativité
- Démontrer l'utilité des modes amiables de résolution des conflits
- Présenter une analyse critique fondée et éclectique
- Appliquer ses connaissances à des situations concrètes

URLs	1) https://www.unine.ch/droit/home/enseignants_1/charges-de-cours-et-denseignemen/jonathan-bory.html
------	--